

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 26 septembre 2022 à 18 heures 30 minutes

Etaient présents : **Mme S. LEMOINE, Maire, Mr J. TETARD – Mme C. TOUSSAINT – Mr C. LAURENT – Mme J. LEGAGNEUX - Adjoint**
Mr E. DUBOC, Mme E. LADANY, Mme PONT M., Mr PESQUET F., Mme V. SAUVANET, Mme A. FERRAND, Mr D. COTTIN - Conseillers municipaux

Pouvoirs :

Monsieur LEROY S. (conseiller) donne procuration à Madame PONT M. (Conseillère)
Monsieur GAUCHARD C. (conseiller) donne procuration à Madame TOUSSAINT C. (Adjointe)
Madame LECLERC L. (conseillère) donne procuration à Madame LEMOINE S. (Maire)

Madame le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur présence et efficacité lors de la première fête du Village du 27 août 2022.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Mme LADANY Emeline est nommée secrétaire de séance.

LETTRES ET INFORMATIONS

- Madame le Maire informe les conseillers des remerciements de Madame GLINEL pour les années qu'elle a passées à l'école ; La Fraternelle, les Anciens Combattants, Les Margâts, le Comité des Fêtes et le Club des Aînés du canton de Saint Romain pour les subventions annuelles ; Madame Tedesco pour son départ en retraite et l'orchestre Black and White pour l'organisation de la fête du village,
- La canalisation de la route de Saint-Jean-d'Abbetot sera refaite lors du premier semestre de l'année 2023,
- Un passage avec une nouvelle caméra a été fait dans la marnière mais les résultats ne sont pas bons. Le local foot pétanque sera fermé jusqu'à nouvel ordre car il ne repose que sur un pilier. De nouveaux forages seront certainement effectués suite au compte-rendu fait par l'entreprise. Le puit s'est également effondré.

Monsieur PESQUET Félix entre en séance à 18h40.

- Cette année de nombreux nids de guêpes et de frelons ont été détruits sur le village mais des habitants pressés nous ont accusés de non-assistance à personne en danger car l'entreprise n'est pas intervenue dans la journée. Ce qui est impossible car l'entreprise même avertie aussitôt a un listing de rendez-vous à respecter,
- Le pot de départ pour mutation de Monsieur LETELLIER aura lieu le 14 octobre 2022 mais son départ effectif ne sera qu'en 2023,

- Certains CDD aux écoles pour Covid n'ont pas été renouvelés car il n'y a plus de protocole strict à respecter. Toutefois, après certains échos négatifs de cette décision, Madame le Maire rappelle que le personnel est exclusivement géré par elle-même et par la secrétaire principale et que les dépenses de personnel non obligatoire reste l'argent du contribuable,
- Suite aux prévisions sur l'augmentation des tarifs énergétiques, Madame le Maire demande à tous de faire attention. De plus, les éclairages de la Mairie et de l'Eglise seront éteints sauf lors des manifestations et les illuminations de Noël seront régulées,
- Madame le Maire informe les conseillers que lorsque les anciens combattants ne pourront plus porter le drapeau, ce sera un élu qui le prendra à tour de rôle,
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier rédigé par certains habitants du Hode concernant une demande d'un abri au-dessus de l'arrêt des cars des transports scolaires. Cette compétence appartient à la Communauté Urbaine et mettre un abri sur une départementale étant complexe au vu des normes, cela s'avère quasi impossible selon l'implantation de cet arrêt. La Mairie a tout de même demandé un devis pour un abri parapluie qui ne gênerait pas et abriterait un minimum les enfants. Concernant la multiplication des accidents sur cette route qui incite à la vitesse vu sa conception, des améliorations vont être faites au niveau luminosité du terreplein central. De plus, un comptage va être fait par la Direction des Routes pour connaître le nombre de voitures et la vitesse, un bilan nous sera transmis,
- L'école a accueilli sa nouvelle directrice, Madame MARICAN, qui a accepté de repartir en classe de neige avec les CE2/CM1 en janvier 2023 à Valloire. Cela reviendra à 365 € par enfant sans action et sans participation de la Mairie ; la commune prendra en charge le transport,
- La fête du Village a reçu entre 1200 et 1500 personnes dont 620 ayant utilisées le labyrinthe (lors de la prochaine édition, les entrées seront régulées de façon à éviter la cohue), au moins 140 personnes ont fait leur baptême de l'air. Grâce à nos nombreux partenaires nous avons économisé environ 3000 €. La remorque scène sera utilisée lors d'octobre rose qui regroupera plusieurs manifestations sur tout le mois,
- Le ludisport a repris en début d'année avec une petite baisse d'effectif mais les activités plaisent plus,
- La commande de jouets de Noël a été faite auprès du Père Noël pour les enfants des écoles,
- La journée du Patrimoine a reçu environ 14 personnes pour la visite de l'Eglise malgré un mariage et un baptême,
- Les élections du conseil des enfants sont en cours,
- Une association Bin Happy qui collecte les déchets alimentaires et les revalorise soit en biogaz ou en compost va nous présenter son activité à destination du restaurant scolaire,
- Mardi 11 octobre 2022 se déroulera la première réunion d'Equibr'âge,
- Madame PRINGAULT Elodie a été recrutée en CDD pour 6 mois en l'attente de la mutation effective de Monsieur LETELLIER.

DELIBERATIONS (prises à l'unanimité)

- Les conseillers émettent un avis favorable sur l'enquête publique concernant l'agrandissement d'Hubert Lavage sur Saint-Vigor-d'Ymonville sous réserve du respect de la réglementation en vigueur,

- Les conseillers décident d'adhérer au SIVHE à partir du 1^{er} octobre 2022 pour un essai d'un an et trois mois afin de voir comment tout cela s'organise. Les membres de la commission du SIVHE seront Madame LEMOINE Sandrine, Monsieur TETARD Jacques et Monsieur LAURENT Christophe,
- Les conseillers décident de modifier la délibération sur la mise en chenil des chiens errants : l'entrée en chenil reste à 30 € et 10 € par jour supplémentaire mais si la capture se trouve en dehors des heures d'ouvertures de Mairie 50 € seront ajoutés afin de compenser l'astreinte débloquée de l'agent sollicité,
- Les conseillers valident la proposition du centre de gestion concernant l'assurance du personnel qui repart pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 auprès du même assureur (CNP/SOFAXIS),
- Les conseillers valident la proposition de contrat de MSI pour la maintenance du service informatique des écoles à compter du 1^{er} novembre 2022, pour un montant de 2 496.00 € HT par an et 408.00 € HT par an (antivirus)
- Les conseillers décident de recruter une apprentie en gestion de paie et ressources humaines afin de compléter les effectifs du secrétariat à compter du 1^{er} octobre 2022 pour un an en partenariat avec l'Aden et le CNFPT qui prendra en charge les frais de formation. Elle sera rémunérée sur la base de 43% du SMIC
- Les conseillers valident la décision de la CLECT concernant l'évaluation des charges relatives à la restitution d'un poste lié à la surveillance des cantines ULIS de Saint-Romain-de-Colbosc,
- Les conseillers valident la décision de la CLECT concernant l'évaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune de Saint-Romain-de-Colbosc,
- Les conseillers valident la décision de la CLECT concernant l'évaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune d'Epouville,
- Les conseillers valident la décision de la CLECT concernant l'évaluation des charges relatives au transfert des opérations d'habitat et d'amélioration de l'habitat par la ville du Havre (transfert complémentaire),
- Les devis suivants sont validés et si la réalisation n'est pas effectuée dans l'année, les conseillers s'engagent à inscrire ces dépenses au budget 2023 :

| | | |
|--------------|----------------------------|----------------|
| ATS | Panneau et éclairage LED | 2 500.00 € HT |
| Cars perrier | Transport classe de neige | 6 910.00 € TTC |
| MSI | Ordinateurs écoles | 21 446.22 € HT |
| Dalkia | Climatisation commerce | 9 055.00 € HT |
| Stège | Motorisation porte atelier | 1 766.53 € HT |
| Deshayes | Sécurisation PAC cantine | 2 800.00 € HT |

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers demandent où en sont les opérations d'achat de foncier : concernant la propriété Debray, un constat d'huissier a été fait pour acter de l'état de la propriété.

La propriété Chauvet devrait se signer avant la fin de l'année.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.